

Compte rendu du CAPD 28 juin 2023

Présent.e.s :

- ▶ Mme GUGGIARI IA-DASEN,
- ▶ Mme DUPIN Adjointe IA – DASEN,
- ▶ M. STOLL Secrétaire Général,
- ▶ Mme DUNOT Cheffe de service du S3E, Mme Kollman service S3E
- ▶ Les représentants des personnels

Déclarations liminaires : lire la note

Mme la DASEN ne souhaite pas commenter les déclarations liminaires compte tenu de leur contenu et du ton employé.

M.Stoll présente Mme Kollman.

1) Étude et approbation du Règlement Intérieur de la CAPD

Mme la DASEN précise qu'elle prend note de toutes les demandes mais qu'elle respectera le texte et le contenu du décret. M.Stoll va vérifier les points relevés et une nouvelle version de ce règlement nous sera envoyé.

2) Recours suite à refus d'octroi de temps partiel

Trois situations de collègues sont évoquées. Une demande supplémentaire d'une collègue ayant été envoyée à son IEN n'a pas été reçue par les services.

Questionné à ce sujet, M.Stoll précise que les critères liés à l'entretien ont été systématiquement explicités au début de chacun d'entre eux. Les collègues sont pourtant nombreux à ne pas avoir eu toutes les informations en lien avec la campagne des temps partiels et aux entretiens.

Mme La DASEN explique qu'elle souhaite mettre en place des critères clairs et explicites pour l'attribution des temps partiels, critères qui seraient connus de tous au moment de la publication de la note de service.

Elle se questionne aussi sur la pertinence pour les personnels administratifs de se renseigner sur des informations privées et sensibles ce qui relèverait plutôt des missions de l'assistante sociale des personnels. **Nous approuvons cette remarque qui nous apparaît opportune compte tenu des questions parfois hors contexte professionnel auxquelles les collègues ont du se justifier !**

Après étude des éléments complémentaires, les quatre demandes évoquées par les services sont acceptées. **Cela prouve que les recours ont du sens, et qu'il faut absolument aller au bout de la démarche, quitte à provoquer la tenue d'une CAPD recours.**

Il sera donc rajouté sur les documents officiels la possibilité de faire un recours suite à un refus de Temps Partiel.

3) Questions diverses

Fusion AED et AESH : les décrets ne sont pas publiés et il n'y pas d'infos à ce sujet. **Le SE-UNSA s'oppose à cette fusion car elle ne résoudra aucunement les problématiques des AED et des AESH.**

État des lieux des RASED sur le département :

- 35 postes à dominante pédagogique (Maitre E) sur le département dont 2 sont actuellement vacants (0,5 à Ménigoute – 0,5 Mazières et 1 à Mauzé sur le Mignon). 8 collègues exerçant sur ces postes ne sont pas titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI.
- 8 postes à dominante relationnelle (Maitre G) dont 2 sont vacants (PEROCHON Niort et Mauzé sur le Mignon)

Listes complémentaires :

Au niveau national 80 % de la liste est recrutée, ce qui représente 44 collègues sur l'académie de Poitiers dont 7 pour notre département. Ils rentrent en tant que PES et ils ont eu leur affectation sur leur berceau hier. **Le SE-UNSA demande le recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire avant même d'avoir recours à des contractuels.**

Contractuels et Taux de réussite au concours :

Sur les 22 contractuels, 9 ont passé le concours 7 ont été admissibles et 2 sont admis.

Nombre de stagiaires 2023-2024 :

- ▶ 38 sont à 100%
- ▶ 18 sont à 50 %
- ▶ 4 sont renouvelés.

90 h de formations sur 3 x 1 semaine avec double prise en charge (10 jours INSPE et 5 jours par les formateurs DSDEN)

Enseignants contractuels recrutés l'année prochaine :

Nous aurons les informations à la rentrée de septembre 2023. CDisables au plus tard au bout de 6 années d'exercice s'il n'y a pas de rupture de plus de 4 mois consécutifs.

23 contractuels sont en poste en cette fin d'année :

- ▶ 1 démission
- ▶ 1 rupture pendant la période d'essai.

Ils seront affectés majoritairement sur les congés longs (Congé parental ou Congés de Longue Maladie)

Le suivi est assuré par les CPD (au moins 3 visites). La formation va être harmonisée au niveau académique. Il y aura une observation sur temps de classe avant toute prise de fonction.

Direction d'école :

Le SE-UNSA a rappelé à l'administration l'engagement non tenu d'informer les collègues non retenus sur la LADE des raisons de ce refus. Pour le SE-UNSA, c'est à la hiérarchie d'expliquer aux collègues les motifs de refus, les pistes de travail et d'amélioration et pas aux collègues de se retourner vers leur IEN. Nous avons aussi précisé notre positionnement dans notre déclaration liminaire.

Demands de Disponibilité et refus :

43 demandes (21 de droits et 22 sur autorisation) : 41 sont accordées et 2 sont refusées

Situation des ERUN (suite à la transformation des postes en postes de CPC) :

27 points de NBI + Prime CDP mais ils n'auront pas la prime ERUN car elle n'est pas cumulable (ils ne sont plus ERUN). **Le SE-UNSA est intervenu pour demander à ce que les fiches de postes à profil précisent clairement les indemnités et les éléments de rémunération. Cela permettrait aux collègues de postuler en ayant toutes les informations sur leur future rémunération.**

3 ERUN sur 4 ont redemandé et obtenu un poste de CPC.

MAT pour l'année prochaine :

- ▶ 54 pour les M1 SOPA
- ▶ 68 pour les M2 SPA
- ▶ 8 pour les M2 STAR
- ▶ 6 demandes de départs en formation satisfaites pour un contingent de 32 mois.

Départs CAPPEI :

14 candidats et 7 départs CAPPEI validés. Les parcours ne nous ont pas été précisés.

Plan de formation :

Cadrag harmonisé au niveau académique. Les collègues seront engagés selon différentes modalités :

- Public désigné : Plan Maths ou Plan Français ou Plan Maternelle Maths ou plan Maternelle Français :
 - 30 h : 18h animation pédagogique + 2 jours sur temps scolaire.
- Public désigné : Évaluation École
 - 12h + 6h (laïcité ou pHare ou savoir nager ou savoir rouler)
- Animation Maths / Français + formation désignée
 - 6h Maths + 6h Français + 6h (laïcité ou pHare ou savoir nager ou savoir rouler)
- Animation Maths / Français + offre
 - 6h Maths + 6h Français + 6 h à l'offre

Suivis des PEMF :

Chaque PEMF aura en charge une constellation (Maths ou Français) à suivre l'année prochaine au lieu de 2 cette année. Ils vont suivre 2 à 3 stagiaires chacun. 20 PEMF ont été recrutés pour 24 postes au mouvement. En plus, 2 collègues sont déchargés à 25 % car ils ne sont pas sur un support PEMF.

INEAT : 22 demandes pour une réponse courant juin. 3 n'avaient pas demandé le 79 en 1^{er} vœu. 5 ont eu un refus d'EXEAT de leur département d'origine.

EXEAT : 12 demandes - 3 refus et 2 non recevables - 7 demandes accordées (3 validées pour le 17) et 4 en attente.

Mouvement : 407 participants (408, l'année dernière) au mouvement et 195 mutations dont 3 par extension de vœux. 75 collègues sont sans affectation à l'issue de la première phase. Mme la DASEN précise qu'un GT académique sera fait sur le mouvement.

PACTE : Rémunération Brique Projets innovants : une brique peut être scindée en deux si plusieurs collègues sont concernés.

Organisation des heures PE sur le 2nd degré : pas de vision globale à ce jour mais Mme la DASEN précise que tous les dispositifs sont envisageables et que les Chefs d'établissement ont toute latitude pour gérer cela avec les emplois du temps.

Informations Promotions Classe Ex et Hors Classe :

Les promotions à la Hors Classe seront connues le 30/06

Les promotions à la Classe Ex le seront fin août.

Médecins et Psychologues Scolaires : malheureusement il n'y a pas de candidatures sur le 79

Pour le SE-UNSA,
Marion JULLIEN, Titulaire
Sébastien COUROT, Titulaire
Edith BOUTONNIER, Suppléante
Marie OGOR, Suppléante